

BAREME HONORAIRES TTC

Applicable au 11 Septembre 2025

Mandat à frais fixes :

- Tarif UNIQUE : 3.900 €

Conditions financières

- TVA : au taux en vigueur (20 %)
- Charge : vendeur
- Paiement : à la réalisation de l'acte authentique de vente chez le Notaire (versement effectué par le Notaire).

Faites les visites. On s'occupe du reste.

Un nouveau modèle immobilier, pensé pour les clients.

Notre mission : remettre le vendeur au centre, sans manipulation, sans pression.